Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_013-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 28 MARS 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -013

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Annie PONS

OBJET : FESTIVAL DES ARTS 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin		X		de FRANCOIS Béatrice
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBE Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine		X		GUILBAULT Nicky
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline		X		VINCE Bernard
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia		X		CHARTIER Marie-Laëtitia
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_013-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -013 : FESTIVAL DES ARTS 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Mme Catherine DURAND

Du 09 au 11 juin 2023 se produira le Festival des Arts, à L'Art Y Show. Ce festival, porté par l'Ecole Municipale des Arts (EMA), permet à tous ceux qui pratiquent un art de présenter leurs travaux ou restitutions dans une manifestation publique ouverte à tous et gratuite.

Pour l'édition 2023, l'accent sera mis sur l'interdisciplinarité en mettant en place des ponts entre les différentes disciplines enseignées à l'EMA pour permettre aux élèves de se rencontrer et de découvrir d'autres disciplines que celles qu'ils pratiquent.

Dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les communes du territoire, un soutien financier peut être apporté par Bordeaux Métropole sous forme de subventions à diverses manifestations.

Le Festival des Arts est éligible à ce soutien financier.

Pour mémoire, une subvention de 2500 € a été accordée par Bordeaux Métropole à la commune pour l'édition 2022 du Festival des Arts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le Festival des Arts,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n°2021/526 du 23 septembre 2021, relative aux contrats de co-développement 2021/2023,

Considérant le programme et les objectifs du Festival des Arts 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Catherine DURAND,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts,

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 mars 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre